



CONDITIONS DE BANQUE

A – TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES PARTICULIERS

APPLICABLE A PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2026 AU 31 DECEMBRE 2026

- Les montants indiqués dans le document ci-dessous sont exprimés en F CFA. Toutes les commissions sont grevées de la TAF (Taxe sur les Activités Financières) au taux de 10%, à l'exception de la commission BCEAO.
- Les frais sont grevés de la TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) au taux de 18%.
- Le droit de timbre est applicable aux effets : 1 pour 1 000 de la contre-valeur de l'effet exprimée en F CFA.
- Un droit de timbre de 100 F CFA est exigible par versement de fonds à nos guichets.
- A défaut de précision de la part du client demandeur, la BIIC délivre des formules de chèques pré-barrés, non endossables.
- En application du règlement n°15/2002/CM/UEMOA du 19/09/2002 relatif aux instruments de paiement et de ses textes d'application le client qui sollicite la délivrance de formules de chèques non pré-barrés endossables est tenu de s'acquitter d'un droit de timbre de cent (100) francs CFA par feuillet de chèque endossable conformément à la loi APBEF du 22/06/2005. Ce montant est intégralement reversé au Trésor Public par la banque.
- Les chèquiers demandés et non retiens sont détruits dans un délai de six (6) mois après la date de la demande. Des pénalités mensuelles de 5 000 F CFA sont prélevées à partir du 3ème mois. Les frais de destruction s'élèvent à dix mille (10 000) francs CFA. Ils sont imputables au client.
- La mention Jour « J » dans les présentes conditions de banque signifie Jour ouvré de l'opération.
- La loi portant définition et répression de l'usure en son article 3 précise : « le taux effectif global d'intérêt conventionnel est le taux d'intérêt calculé en tenant compte de l'amortissement de la créance et auquel s'ajoutent les frais, les rémunérations de toute nature y compris ceux payés à des intermédiaires intervenus de quelque manière que ce soit dans l'octroi du prêt ». Toutefois n'entre pas dans le calcul du taux effectif global d'intérêts, les impôts et taxes payés à l'occasion de la conclusion et de l'exécution du contrat. La formule de calcul utilisée par la BIIC est celle définie par la BCEAO dans les DOCUMENTS METHODOLOGIQUES N° DSF-001/2015 du 13 août 2015.

I -	CONDITIONS GENERALES DU COMPTE	
1.1	Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	
1.1.1.1	Compte chèques	Gratuit
1.1.1.2	Compte d'épargne simple	Gratuit
1.1.1.3	Dépôt à terme	Minimum: 1 000 000 FCFA
1.1.1.4	Compte d'épargne logement	Gratuit
1.1.1.5	Plan épargne logement	Gratuit
1.1.1.6	Compte sur livret (délivrance du livret d'épargne)	N/A
1.1.1.7	Compte joint	
1.1.1.7.1	Compte chèques	Gratuit
1.1.1.7.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.1.1.8	Compte indivis	
1.1.1.8.1	Compte chèques	Gratuit
1.1.1.8.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.1.1.9	Autres types de comptes	Gratuit
1.1.1.10	Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte	A la discrétion de chaque client
1.1.1.11	Assurance décès accidentel associé au compte chèque	N/A
1.2	Conditions de Clôture de compte	
1.2.1	Compte chèques	SANS FRAIS
1.2.2	Compte d'épargne simple	SANS FRAIS
1.2.3	Dépôt à terme	SANS FRAIS/ Pénalités 1% avant terme
1.2.4	Compte d'épargne logement	SANS FRAIS
1.2.5	Plan épargne logement	SANS FRAIS
1.2.6	Compte sur livret	N/A
1.2.7	Compte-joint	
1.2.7.1	Compte chèques	SANS FRAIS
1.2.7.2	Compte d'épargne	SANS FRAIS
1.2.8	Compte indivis	
1.2.8.1	Compte chèques	SANS FRAIS
1.2.8.2	Compte d'épargne	SANS FRAIS
1.2.9	Lettre de clôture juridique	0
1.2.10	Attestation de clôture de compte	15.000+TAF
1.2.11	Autres types de clôture de compte	Gratuit
II –	SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE	
2.1	Gestion de comptes	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	TBB
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne	Gratuit
2.1.1.3	Commission de plus fort découvert	0,025 %/mois + TAF
2.1.1.4	Commission de mouvement au débit du compte	Gratuit
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé	5 000 FCFA + TAF/Opéra
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé	10 000 FCFA + TAF/Opéra
2.1.1.7	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	500 FCFA/MOIS + TAF
2.1.1.8	Arrêt de compte	Gratuit
2.1.1.9	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Gratuit
2.1.1.10	Autres types de conditions débitrices	N/A
2.1.1.11	Assurance prévoyance obsèques en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement	N/A
2.1.1.12	Assurance automobile	Variables
2.1.2	Relevés de compte	
2.1.2.1	Mensuel	Gratuit
2.1.2.2	A la demande (mois en cours)	500 FCFA + TAF/page
2.1.2.3	Autre période (autre par mois)	500 FCFA + TAF/page
2.1.3	Relevé récapitulatif des frais annuels	Gratuit
2.1.4	Autre type de relevé de comptes	
2.1.5	Attestations bancaires	
2.1.5.1	Attestation de solde	20 000 FCFA + TAF
2.1.5.2	Attestation de non engagement	25 000 FCFA + TAF
2.1.5.3	Attestation d'engagement	30 000 FCFA + TAF
2.1.5.4	Attestation de Virement (AVI)	35 000 FCFA + TAF
2.1.5.5	Attestation de Capacité Financière	50 000 FCFA + TAF
2.1.5.6	Attestation de dépôt de capital / augmentation de capital	30 000 FCFA + TAF
2.1.6	Autres types d'attestations bancaires	15 000 FCFA + TAF
2.1.7	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100 FCFA
2.1.8	Frais pour procuration	GRATUIT
2.1.8.1	Conditions créditrices	
2.1.8.2	Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	
2.1.8.3	Autres dépôts et produits d'épargne	
2.1.8.4	Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	
2.1.8.5	Intérêts créditeurs pour les comptes d'épargne simple	3,5% l'an (IRC 15% à déduire)
2.1.8.6	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme	2,25% (5 millions - 10 millions), min 3 mois maximum (12 mois) 10 millions et plus (Taux négociable en fonction du montant et de la durée)
2.2	Autres conditions créditrices	NEGOCIABLE
2.2.1	Moyens de paiement	
2.2.1.1	Chèques	
2.2.1.1.1	Délivrance de chéquier	
2.2.1.1.2	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.1.3	Chèques non barrés/vignette	2 500F CFA - 5 000F CFA
2.2.1.1.4	Lettre-chèques	Frais négociables
2.2.1.1.5	Chèques sur place	
2.2.1.1.6	Chèques de banque UEMOA	0,1% minimum 5 000 FCFA + TAF max 25 000 FCFA + TAF
2.2.1.2	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	N/A
2.2.1.3	Chèques de guichet	500 FCFA + TAF
2.2.1.4	Certification de chèque	0,1% min 5 000 FCFA + TAF max 25 000 FCFA + TAF
2.2.1.5	Frais pour annulation de chèque de banque	2500 FCFA+TAF
2.2.1.6	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	2500/chéquier max 4 feuilles ou 10 000 HT/carnet
2.2.1.7	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	N/A
2.2.1.8	Frais de destruction de chéquier	N/A
2.2.1.9	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	N/A
2.2.1.10	Forfait chèque impayé < 1 montant X FCFA(montant à préciser)	N/A
2.2.1.11	Expédition de chèque à domicile (sous pli simple)	Gratuit
2.2.1.12	Expédition de chèque à domicile (sous pli recommandé)	Frais de Port
2.2.1.13	Autres types de chèques	N/A
2.2.1.14	Assurance perte et vol des moyens de paiement	N/A
2.2.1.14.1	Encaissement de chèques	
2.2.1.14.2	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Gratuit
2.2.1.14.3	Encaissement de chèques hors zone UEMOA	0,25% min 10 000 FCFA + TAF
2.2.2	Cartes bancaires	
2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	Classic : Gratuit Gold : Gratuit Platinum : Gratuit FRANCO
2.2.2.1.1	Carte privative	Classic : Gratuit Gold : Gratuit Platinum : Gratuit
2.2.2.1.2	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	
2.2.2.1.2.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) de la banque du client	FRANCO
2.2.2.1.2.2	Consultation de solde aux Guichets Automatiques de Banque de la banque du client	FRANCO
2.2.2.1.2.3	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) des confrères de la zone UEMOA	500
2.2.2.1.2.4	Mini relevé	FRANCO
2.2.2.1.2.5	Frais de gestion mensuels	Classic : 1 100 Gold : 3 300 Platinum : 11 000
2.2.2.1.2.6	Frais annuels	N/A
2.2.2.1.3	Les services de transfert rapide de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe	N/A
2.2.2.1.4	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	Classic : 1 100 Gold : 3 300 Platinum : 11 000
2.2.2.1.5	Carte prépayée	N/A
2.2.2.1.5.1	Chargement de la carte	N/A
2.2.2.1.5.2	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB)	N/A
2.2.2.1.5.3	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) (pays X) hors Guichets Automatiques de banque (GAB) (banque X)	N/A
2.2.2.1.5.4	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) hors pays X	N/A
2.2.2.1.5.5	Transfert de carte à carte	N/A
2.2.2.1.5.6	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) pays X	N/A
2.2.2.1.5.7	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) et internet hors pays X	N/A
2.2.2.1.5.8	Consultation de solde sur Guichets Automatiques de banque (GAB)	N/A
2.2.2.1.5.9	Provision insuffisante sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et les Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	N/A
2.2.2.1.5.10	Autorisation refusée sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	N/A
2.2.2.1.5.11	Remplacement de la carte	N/A
2.2.2.1.5.12	Relève de compte en ligne	N/A
2.2.2.1.5.13	Assistance clientèle par un opérateur banque X	N/A
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	N/A
2.2.2.2.1	Confection de carte en urgence	FRANCO
2.2.2.4	Frais de refection de carte (sauf défectuosité)	Classic : 1 100 Gold : 3 300 Platinum : 11 000
2.2.2.5	Rédiction du code confidentiel	FRANCO
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	1,5% du plafond sollicité
2.2.2.7	Opposition carte	FRANCO
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	FRANCO
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (particulier)	FRANCO
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition / usage abusif	N/A
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, ...)	N/A
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	N/A
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	N/A
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	Classic : 1 100 Gold : 3 300 Platinum : 11 000
2.2.2.13	Prestations Services monétaires (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	N/A
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	
2.2.2.13.1.1	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	FRANCO
2.2.2.13.1.2	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) autres banques locales (GIM UEMOA)	500
2.2.2.13.1.3	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	500
2.2.2.13.1.4	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Hors zone UEMOA	3,3% avec un minimum de 2 200 + frais de Markup
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques / Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.2.1	* consultation/édition de solde dans la banque du client	FRANCO
2.2.2.13.2.2	* Consultation/édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	330
2.2.2.13.2.3	* consultation/édition d'historique de solde	FRANCO
2.2.2.14	Paiements	FRANCO
2.2.2.14.1	* Dans la zone UEMOA	FRANCO
2.2.2.14.2	* Hors zone UEMOA	2,2% avec un minimum de 2 200 + frais de Markup
2.2.3	Virements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Domiciliation de salaires	
2.2.3.1.2	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Sans frais
2.2.3.1.3	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	5 000 FCFA + TAF
2.2.3.1.4	Virement entre agences en faveur d'un tiers	Sans frais
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	25 000 FCFA+ TAF
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux	Gratuit
2.2.3.1.7	Mise en place de Virement Permanent local ou autre	Gratuit
2.2.3.1.7.1	* Création du dossier	Sans frais
2.2.3.1.7.2	* Exécution des opérations	Interne : sans frais Externe : 2500 FCFA + TAF
2.2.3.1.8	Modification de Virement Permanent	
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	1/1000 min 5000; max 25 000 FCFA HT. Emission à la charge du donneur d'ordre
2.2.3.2	Prélèvements	
2.3.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	
2.3.3.2.1.1	* Création de dossier	Gratuit
2.3.3.2.1.2	* Exécution de l'opération	Vers un compte interne Gratuit Vers un compte interne autre banque de la place ou UEMOA: par SICPA, pour m. RTGS pour m. 2500 FCFA HT /opéra Télépaiement des Impôts/GUCE et divers 2500 FCFA HT/opéra

2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	Gratuit
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	Gratuit
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	2500 CFA HT/ Opéra banque, gratuit si interne
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Gratuit
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	500 CFA HT / par opéra
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	Gratuit
III	SERVICES BANCAIRES	
3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	J
3.1.2	Remise de chèque	Crédit au plus tard le 1er jour ouvré suivant celui de l'encaissement pour les remises internes J+2 pour les confrères
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	J+1 pour les remises internes et J+2 pour les confrères
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J : Virement émis J-1 : domicilia/effect J-1 : Paiement de chèque
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	J
3.1.6	Livrets d'épargne	Par quinzaine
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquitement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	0,1% min 5 000 FCFA + TAF max 25 000 FCFA + TAF
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises	
3.2.5	Rejet de chèque	10 000 FCFA + TAF
3.2.6	Demande d'opposition	1 000 FCFA + TAF/Vigne TAF
3.2.7	Protêt	10 000 Fc FA + TAF
3.2.8	Frais de circularisation (confirmation de vente)	50 000 FCFA + TAF avec possibilité de modification
3.2.9	Changement de signature	Gratuit
3.2.10	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.11	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client,notamment d'identification	Gratuit
3.2.12	Changement de garde de titre	N/A
3.2.13	Frais de nantissement	N/A
3.2.14	Frais de saisie attribution Avis à Tiers Détenteur (ATD)	20000 FCFA + TAF
3.2.15	Frais de reclassement	N/A
IV	SERVICES BANQUE A DISTANCE	
4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
4.2	Banque en ligne	Gratuit
4.3	Gestion internet, téléphone mobile (par type de produit adossé)	
4.4	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	Interne (2 000 000/J) : 0 Autres banques locales (2 000 000/J) : 5 500 TTC * Maximum 10 000 000/semaine Autres banques UEMOA (2 000 000/J) : 33 400 TTC * Maximum 10 000 000/semaine Hors UEMOA : (500 000/J) : 0,5% Min 15 000 + TAF Commission de Change : Libre; TTHU Min; SWIFT : 10 000 F TVA * Maximum : 2 500 000/semaine
4.5	Banque par téléphone (accès au guide vocal)	Néant
4.6	Services SMS	Néant
4.7	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	Gratuit
4.8	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	N/A
4.9	Transfert à partir d'une carte	
V	GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT	
5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Gratuit
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Gratuit
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	FRAIS DE PORT
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	Gratuit
5.6	Lettre d'informaatn préalable au rejet de chèque sans provision	0
5.7	Certificat de non-paiement	Gratuit
5.8	Autres frais pour incidents de paiement	lettre d'injonction émetteur 5 000 F + TAF. Réclive 15 000 FCFA +TAF
VI -	OPERATIONS DE CHANGE	
6.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	Achat Euro : sans frais. Vente Euro : 2% + TAF. Achat/Vente USD : suivant cours du jour Achat autres devises: Achat: 1% + TAF
6.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	N/A
6.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	N/A
6.4	Autres crédits à court terme (TBB+Marge)	TBB + 4 points + TAF
VII	OPERATIONS DE CREDIT	
7.1	Crédit à la consommation (taux d'intérêt à déterminer par rapport au MTD1+ Marge)	
7.1.1	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	TBB + 2 points + TAF
7.1.2	Découvert en compte convenu et non formalisé (MTD+Marge)	TBB + 2 points + TAF
7.1.3	Facilités de caisse	TBB + 3 points + TAF
7.1.4	Autres crédits à court terme	
7.2	Crédits à l'habitat	
7.2.1	Moyen terme (MDT+Marge)	TBB
7.2.2	Long terme (MTD+Marge)	TBB
7.3	Crédit-bail	
7.3.1	Mobilier	N/A
7.3.2	Immobilier	N/A
7.4	Autres opératons connexes aux opérations de crédit	
7.4.1	Frais de mainlevée d'hypothèque	50 000 FCFA + TAF
7.4.2	Assurance sur prêts particuliers	Variable
7.4.3	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	50 000 FCFA + TAF
7.4.4	Frais de mainlevée de promesse d'hypothèque	Gratuit
7.4.5	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Gratuit
7.4.6	Frais d'impayé au remboursement	2% + TAF/ échéance impayée
7.4.7	Frais d'état d'engagement	Gratuit
7.4.8	Frais d'anticipation	2%
7.4.9	Frais d'étude des dossiers de prêt	1% + TAF, Min variable
7.4.10	Autres opérations de crédit	Variable
7.4.11	Autres assurances sur prêts particuliers	Variable
7.4.12	Avenant sur contrat prêt	Gratuit
7.4.13	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	Gratuit
7.4.14	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	Gratuit
7.4.15	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	Gratuit
7.4.16	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Gratuit
7.4.17	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	2% + TAF + Taux de crédit
7.4.18	Commission d'engagement Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	0,5% l'an PTI +TAF (engagement direct)
7.4.19	Frais et commissions d'escompte	0,5% + TAF, Min 25 000 FCFA
7.4.20	Cautions et Avals	Variable
VIII	OPERATIONS AVEC L'ETRANGER	
8.1	Chèque payable à l'étranger ou dans la zone UEMOA (traités hors compensation régionale)	
8.1.1	Frais d'encaissement	N/A
8.1.1.1	Frais de manipulation	N/A
8.1.1.2	Frais port de lettre	Variable selon le poids de la lettre destination
8.1.1.3	Chèque libellé en devises : commission de change en sus	Variable
8.1.1.4	Frais d'impayés	0,1% -Minimum 10 000 FCFA+TAF+ Frais de correspondant
8.2	Chèques et effets gratuits reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
8.2.1	Chèques reçus par la compensation régionale	Gratuit
8.2.2	Frais d'encaissement	Gratuit
8.2.3	Frais de manipulation	Gratuit
8.2.4	Frais de SWIFT	15000 + TAF
8.2.5	Frais de port de lettre	Variable selon le poids de la le destination
8.2.6	Frais sur chèque en souffrance	N/A
8.2.7	Frais fixes d'impayés	0,3% min 15 000 FCFA + TAF
8.3	Emission de chèques de banque à destination d'un pays étranger	
8.3.1	Frais de dossier	N/A
8.4	Transferts	
8.4.1	Transferts zone UEMOA	Transferts hors place (intra UEMOA): Commission de transfert: 25 000 FCFA + TAF; Frais RTGS : 5 000 FCFA + TVA
8.4.2	Transferts hors zone UEMOA	Transferts hors place (Zone EUROPE, Afrique hors UEMOA): Commission sur transfert: 0,5% - Min 15 000 FCFA + TAF; Commission de change: Libre; TTHU BCEAO: 0,6% Min; SWIFT: 10 000 FCFA + TVA
8.4.2.1	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	Commission sur transfert: 0,5% - Min 15 000 FCFA + TAF; Commission de change: Libre; TTHU BCEAO: 0,6% Min; SWIFT: 10 000 FCFA + TVA
8.4.2.2	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	Commission sur transfert: 0,5% - Min 15 000 FCFA + TAF; Commission de change: Libre; TTHU BCEAO: 0,6% Min; SWIFT: 10 000 FCFA + TVA
8.4.3	Autres types de transferts	
IX -	AUTRES SERVICES (divers)	
9.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
9.1.1	0 à 30 jours	5 000 FCFA HT/piece
9.1.2	30 à 60 jours	5 000 FCFA HT/piece
9.1.3	60 à 90 jours	5 000 FCFA HT/piece
9.1.4	Plus d'un an	1 an à 5 ans : 10 000 FCFA/piece ; >5 ans : 15 000 FCFA HT/piece
9.1.5	Supplément par photocopie	Gratuit
9.2	Boîte à lettres	N/A
9.3	Location de coffre-fort	N/A
9.4	Frais de reproduction de clé	N/A
9.5	Demande de renseignements sur client	Gratuit
9.6	Demande de renseignements financiers	Gratuit
9.7	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	50000 HT +TAF
9.8	Abonnement mensuel au site internet	N/A
9.9	Successions	
9.9.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	Gratuit
9.9.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	Gratuit
9.9.3	Frais annuels de tenue de compte	Gratuit
9.10	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	Gratuit
9.11	Frais relatif saisie-arêt/avis à tiers détenteur ou opposition administrative	20 000F CFA HT + TAF
9.11.1	*Lettre d'avertissement	Gratuit
9.11.2	*Lettre d'injonction	Gratuit cas de réclive : 20 000 HT+TAF
9.12	Attestation d'avis	20 000 FCFA + TAF
9.13	Reconstitution d'extrait de compte	1 000 FCFA + TAF/page
9.14	Autres types de services	20 000 FCFA + TAF